

# Un site internet pour les parents qui se séparent

■ C'est ce que propose la Ligue des familles qui compte sur le fédéral pour offrir un soutien concret aux couples en crise.

La Ligue des familles a présenté, mercredi, une proposition visant à créer un dispositif d'accompagnement pour les parents qui se séparent. L'idée soutenue par l'association est de proposer un site internet qui rassemble des informations sur les droits et les devoirs des deux parties et propose une liste de professionnels de proximité, parmi lesquels des médiateurs familiaux, des psychologues, des avocats et des assistants sociaux.

Ce dispositif serait développé au niveau fédéral. Les pouvoirs publics offriraient cinq séances gratuites, par le biais de coupons, pour chacun des différents services.

## Solution identifiable et centralisée

La Ligue des familles, qui avance que 40 % des parents ont connu au moins une séparation, a réuni une soixantaine de professionnels en novembre pour penser ce dispositif.

Les pouvoirs publics offriraient aux parents cinq coupons qui leur donneraient un accès gratuit à différents services d'aide et de conseil.

*"Cela permettrait aux parents séparés de bénéficier d'une solution identifiable et centralisée, ce qui n'existe pas aujourd'hui, avance Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des familles. L'objectif est que cette proposition se retrouve dans la déclaration de politique générale au moment de la formation du prochain gouvernement, après les élections du 26 mai. [...] Rien n'existe vraiment et donc il me semble important qu'on organise cette solidarité. Cette prise en charge aura un coût, mais cela relève d'une démarche de prévention qui vise à prévenir des problèmes plus graves qui ont aussi un coût pour la collectivité, que ce soit en remboursement de soins de santé, en arrêts de travail..."*

## Deux ans de gagnés

Une mère seule avec cinq enfants, séparée depuis sept ans, a fait valoir que ce dispositif lui aurait fait gagner deux ans de sa vie.

De son côté, la psychologue Isabelle Roskam a remarqué que ce système normaliserait le recours à un psychologue. Celui-ci est souvent mal vu alors qu'il faudrait pouvoir considérer ces consultations comme un soutien favorisant un bon déroulement des changements de vie induits par une séparation.

*"Cela encouragerait les gens à aller rapidement voir des professionnels et éviterait que les situations ne deviennent parfois inextricables parce qu'on n'a pas toujours eu les bonnes attitudes, les bons renseignements sur ses droits...", estime pour sa part M<sup>me</sup> Marie Tous-saint, avocate spécialiste en droit de la famille et médiatrice familiale. "Parfois, ça devient très compliqué et très conflictuel. Ce dispositif permettrait aussi de favoriser des modes alternatifs de règlement des conflits", conclut-elle. (Belga)*